

# Démarches en mairie de Jungholtz et aides pour l'installation de panneaux solaires

Les particuliers intéressés par l'installation de panneaux solaires ont souvent des questions sur les aides disponibles et sur les démarches à effectuer en mairie.

## Installer des panneaux solaires à Jungholtz :

- Des **aides** existent pour l'installation de panneaux photovoltaïques :
  - Aides locales : les aides locales et nationales ne sont plus cumulables depuis [l'arrêté du 6 octobre 2021](#).
  - Prime à l'autoconsommation : si vous consommez tout ou une partie de l'énergie produite, vous êtes éligible. Son montant peut atteindre jusqu'à 430 €/kWc installé.
  - TVA à taux réduit : les [panneaux solaires](#) d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc bénéficient d'une TVA à 10%.
  - Obligation d'achat : vous souhaitez vendre une partie ou l'intégralité de l'énergie solaire produite ? Les tarifs sont fixés chaque trimestre, ce système permet d'injecter l'électricité dans le réseau. Depuis le 1er mai 2022, pour une installation photovoltaïque de 3 kWc, le producteur perçoit 20,22 c€/kWh s'il vend la totalité de sa production ou 10 c€/kWh s'il vend uniquement le surplus.
- Les démarches pour [installer des panneaux solaires](#) :
  - Faire une déclaration préalable aux travaux en mairie pour obtenir une autorisation d'urbanisme
  - Faire une demande de raccordement au réseau Enedis
  - Pour la vente d'électricité, établir un contrat de revente avec EDF Obligation d'Achat
- Pour bénéficier des aides, il est nécessaire de faire réaliser les travaux par [un artisan RGE dans le Haut-Rhin](#).
- Pour une installation de 3 kWc, orientée sud, le retour sur investissement s'opère au bout de 12 ans en moyenne pour un projet en autoconsommation avec revente du surplus (source : [Hello Watt](#)).
- Dans le **Haut-Rhin**, le niveau d'ensoleillement moyen est de **171 jours/an**.